

6200006M
ACADEMIE DE LA CORSE
COLLEGE ARTHUR GIOVONI
BOULEVARD SEBASTIANU COSTA
20189 AJACCIO CEDEX 2
Tel : 0495236030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Clés de répartition SRH

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/11/2022

Réuni le : 29/11/2022

Sous la présidence de : Rodrigue Boivent

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide l'adoption de clés de répartition pour le service de restauration et d'hébergement

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Clés de répartition pour le service de restauration et d'hébergement :

Eau : 15 %, électricité : 10 %, gaz : 20 % du montant des factures reçues.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0